



Une action qui s'inscrit dans le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (Parcours Avenir).

■ LES PRINCIPES DE L'OPERATION

- ✓ Action menée en coopération avec l'équipe pédagogique,
- ✓ Public : jeunes Collégiens (4^{ème} et/ou 3^{ème}) et Lycéens
- ✓ Un binôme par classe
- ✓ La Chambre de Métiers recueille les vœux des jeunes qui souhaitent effectuer un stage et se fait facilitatrice pour leur permettre de trouver une entreprise en mobilisant son réseau de ressortissants.
- ✓ Une convention de stage est signée entre l'entreprise, le jeune et sa famille, l'Établissement Scolaire et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
- ✓ Les jeunes sont accueillis régulièrement dans l'entreprise en dehors du temps scolaire :
 - pendant les vacances scolaires : soit de 10h à 30h maximum durant les congés de février et/ou les congés d'avril,
 - participation volontaire des jeunes, par deux,
- ✓ Diffusion de l'information auprès de leurs camarades et de l'Établissement Scolaire : témoignage de leur découverte et de leur compréhension du monde de la petite entreprise sous forme de diaporamas, vidéos ...
- ✓ Pendant la réalisation de leur projet, les jeunes sont pris en charge par l'entreprise (encadrement, mise à disposition du matériel...)
- ✓ Pour mener à bien les projets, la Chambre de Métiers souscrit une sur-assurance pour le temps passé en entreprise.
- ✓ En fin d'année scolaire, une manifestation de clôture sera organisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat mettant ainsi les stagiaires à l'honneur.

Cette opération, soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, est animée par le Centre d'Aide à la Décision de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, dans le cadre de son activité de promotion des métiers et de rapprochement jeunes-entreprises.

Ce partenariat Education Nationale – Chambre des Métiers et de l'Artisanat a lieu depuis plus de 20 ans.

Cette opération permet aux collégiens et lycéens une approche des métiers de l'Artisanat et ouvre la voie de la découverte du monde de l'entreprise, comme le préconise le Parcours Avenir.

CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ARDECHE

Centre d'Aide à La Décision (C.A.D)

70, allée des ondines- BP 356 - 07503 Guilherand Granges

Séverine DEGIRON

Tél. : 04 75 07 54 00 - polepma@cma-ardeche.fr

www.cma-ardeche.fr

www.choisirlartisanat.fr

